

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du lundi 15 mars 2021 à 20 heures

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, TISSOT Robert, PLANCHE Geneviève, BUS-SERY Michel, Rodolphe TRIOMPHE, GOUTAILLER Cyril, FÊCHE Sébastien, CLAIRET Mar-tin, REVEL Évelyne, BAUDOUIN René, NICOLAS Geneviève.

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

Assistent à la présentation des comptes Françoise VIAL et Laurie RAVEL, nouvelle secrétaire qui remplacera Françoise.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1er février 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 15 mars 2021

l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Vote du compte administratif assainissement 2020

Cyril Goutailler, conseiller délégué et membre de la commission finances, présente le compte admi-nistratif (budget assainissement 2020).

Section de fonctionnement : excédent de clôture 2020 7 638,95 €
Section d'investissement : excédent de clôture 2020 19 191, 69 €

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte adminis-tratif assainissement 2020.

Le maire ne participe pas au vote.

Approbation du compte de gestion assainissement 2020

Cyril Goutailler présente le compte de gestion budget assainissement établi par la Trésorerie de Feurs.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte de ges-tion budget assainissement 2020

Affectation de résultat assainissement 2020

M. le Maire indique au conseil municipal que l'exercice 2020 budget assainissement a généré des excédents répartis ainsi :

Section de fonctionnement : excédent de clôture 2020 7 638,98 €
Section d'investissement : excédent de clôture 2020 44 740, 03 €

Vote du compte administratif communal 2020

Cyril Goutailler présente le compte administratif (budget commune 2020).

Section de fonctionnement :

- Recettes :	350 053,19 €
- Dépenses :	307 401,16 €
Excédent 2020 :	42 652,03 €
Excédent antérieur :	229 495,05 €
Excédent de clôture 2020 :	272 147,08 €

Section d'investissement :

- Recettes :	1 070 645,80 €
- Dépenses :	887 478,11 €
Excédent 2020 :	183 167,69 €
Excédent antérieur :	244 979,40 €
Besoin en financement 2021 :	61 811,71 €

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif budget commune 2020.

Le maire ne participe pas au vote.

Approbation du compte de gestion communal 2020

Cyril Goutailler présente le compte de gestion budget commune établi par la Trésorerie de Feurs.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion budget commune 2020

Affectation de résultat budget communal 2020

M. le Maire indique au conseil municipal que le montant des excédents cumulés en section de fonctionnement est de 272 147,08 €, le besoin en financement est de 15 811,71 €.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement de l'année 2020,

- au compte 002 : 256 335,37 € (excédent de fonctionnement reporté)
- au compte 1068 : 15 811,71 €

Délibération : régularisation de la division de parcelle AH65

Suite à l'intervention d'un géomètre expert pour le bornage de ladite parcelle en bordure de la route des Singets, nouvellement cadastrée section AH 186, d'une surface de 10m², il convient de régulariser la situation en opérant à titre gratuit l'acquisition foncière requise, afin d'être en conformité avec le plan de bornage réalisé par le géomètre.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette régularisation.

Délibération : dossier déplacement et aliénation chemin rural La Chapelle.

Déclassement et aliénation d'une partie de l'ex chemin rural n°216, dit chemin du tilleul, débutant place du tilleul au droit des parcelles AD100 et AD101 et se terminant au droit de la limite des parcelles AD100 et AD55, suite à la procédure engagée au terme de la délibération du conseil municipal en date du 8 juillet 2019.

Après présentation des éléments du dossier, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le déclassement et l'aliénation de ladite portion du chemin rural n°216.

Dossiers en cours

Geneviève Planche et Geneviève Nicolas rendent compte des éléments traités dans la commission patrimoine.

Madame Josiane Boulon (chargée de la protection des Monuments Historiques à la Direction Régionale des Affaires Culturelles) est venue mardi 9 mars pour conseiller sur les actions à mener pour la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine.

Il est nécessaire de faire établir un diagnostic de l'état de la chapelle. Un devis réalisé par un.e architecte peut être subventionné jusqu'à 80%

Pour restaurer la croix qui se trouve au centre du cimetière, un devis a été établi par l'entreprise Comte, qui s'élève à 13 388 €... On étudiera des subventions possibles.

Notre église recèle des œuvres intéressantes, entre autres, le baptistère et une vierge du 18ème que l'on pourrait faire classer.

Par ailleurs, la tour des œufs nécessiterait un rejointoiement extérieur...

Concernant la placette du cuvage, **Gérard Moncelon** intervient pour dire qu'il s'agit là d'un plan d'ensemble incluant le traitement des bâtiments et la réfection de la place.

Les travaux devront être effectués sur cette année 2021. Il faut donc arrêter rapidement la nature du projet. Des dossiers de demande de subventions au titre de la DETR et de la DSIL ont été déposés auprès de la Préfecture, d'autres auprès de la Région et du Département. Une réunion de travail devra être programmée très prochainement.

Cyril Goutailler évoque le projet de City-stade dont il conviendra de poursuivre l'étude pour une réalisation éventuelle. Un projet d'extension des illuminations de Noël est à l'étude pour la rue des Écoles, le haut de la rue des œufs...

Les plantations de la rue et des places, du Palud au haut du bourg seront bientôt réalisées. La terre des massifs sera changée.

Sébastien Fêche soumet au conseil une idée de rénovation du puits « de la chapelle » et propose de prendre un contact pour ce chantier.

Michel Bussery reprend l'activité de Conseil Municipal des Enfants et recueille l'approbation des membres du conseil concernant la Charte établie pour son fonctionnement.

- Il demande également l'approbation des membres du conseil pour passer la commande du devis correspondant à l'équipement des installations numériques à l'école (Cf. comptes rendus des 11 juin et 21 février 2020)

- Il fait lecture d'une lettre du président des Pas Coton demandant principalement, dans le cadre de l'opération du 17 au 22 mai prochain, un aménagement du chemin dit « de la Madone », sur la route des Creux, au niveau de la rivière. Une réflexion sera conduite pour trouver la meilleure solution. dates souhaitées.

- Les test antigéniques de l'opération Auvergne-Rhône-Alpes de décembre n'ayant pas été récupérés, ils seront donnés à l'ADAPEI de la Loire, le matériel de protection sera réparti entre l'ADAPEI et

l'ADHAMA de Bussières, les produits désinfectants seront utilisés pour nos besoins propres, en particulier ceux de l'école.

La question de la cantine est l'objet d'un échange sur deux points :

- Des critiques sur l'encadrement ayant été émises par deux familles, Michel Bussery assure avoir traité cette affaire de très près, pour garantir le bon fonctionnement de ce service.

- Depuis de nombreuses années la commune bénéficie du service de restauration du lycée qui offre bien des avantages, malgré la distance un peu longue pour les tout petits.

Concernant le trajet, pour éviter la portion de route sur la D1.1, dangereuse, une étude a été lancée avec le lycée pour emprunter l'impasse des Chouettes, en face de la mairie et aménager un chemin d'accès par le haut du parc.

Concernant la Communauté de Communes de Forez Est :

Geneviève Planche a participé à une réunion sur le tourisme et informe qu'une convention est établie entre la communauté de commune de Forez Est et celle de Loire Forez pour travailler sur les atouts de la région.

Geneviève Nicolas s'est rendue à une réunion sur la programme local de l'habitat qui travaille sur la revitalisation des centres-bourgs.

Robert Tissot rend compte de deux réunions sur la compétence en eau potable et assainissement collectif, qui sera transférée à la CCFE au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Autres infos :

Geneviève Nicolas a inscrit la commune pour l'application Illiwap qui permettra de recevoir des infos sur son portable concernant la commune.

Le village a été sélectionné pour être inclus dans le jeu Circino, le Chasseur de Trésors - Destination Loire..

On a également inscrit le village pour le concours organisé par le Progrès « Mon beau village 2021 »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

Prochain Conseil Municipal jeudi 8 avril 2021.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Gérard MONCELON

Michel BUSSERY